

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
OCTEVILLE-SUR-MER
Ecqueville – Saint-Supplix – Saint-Barthélemy



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES
Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
9,9 ha consommés en extension	1,3 ha consommé en extension	8,9 ha projetés en extension	
330 logements réalisés	58 logements réalisés		

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
1,3 ha consommé en extension	- consommé en extension	1,6 ha projeté en extension	

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
1,1 ha consommé en extension	- consommé en extension	2,5 ha projetés en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS PROJETÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035		
Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION	
# 157 potentiels	
14 inconstructibles*	
35 constructibles sous condition**	
108 sans contrainte***	

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : espace boisé classé (EBC), vergers (V), intervention de sauvegarde au niveau culturel (IN), bande d'inconstructibilité (BI), OAI (200), parc et jardin remarquable (PJ), ensemble cohésion (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques d'incendie (R / EF / PPR) ou autres zones à risques potentiels « identifiés (catégorie 9) »
** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques donnant lieu à une constructibilité sous condition (PPR), cavité souterraine
*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLUI. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE		
6	101	23
Fiche	Parcelle libre	Division simple
		Division complexe

130 potentiels

147 à 214 logements estimés

13 potentiels**8,7 ha** de potentiel économique

Ces estimations sont exprimées de manière brute pour les potentiels constructibles sous condition et sans contraintes de fiches, parcelles libres, divisions simples et divisions complexes. Elles ne tiennent pas compte des éventuelles offertes opérationnelles liées à la présence de risques ou au phénomène de densification foncière.